

## La collecte séparée des déchets alimentaires



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, **la loi prévoit de permettre à tous les particuliers de disposer d'une solution pratique de tri des biodéchets. Les biodéchets sont les déchets de cuisine, de repas et les déchets du jardin.**

Les biodéchets représentent actuellement plus du tiers de nos poubelles d'ordures ménagères. L'objectif de cette loi est d'éviter l'incinération de ces déchets et de les valoriser en fertilisant et en biogaz.

Pour répondre à la réglementation, le Syndicat Emeraude a choisi de développer au maximum le compostage individuel et collectif. Cependant, certaines zones comme les centres-villes et les logements collectifs sans espaces verts peuvent difficilement accueillir des solutions de compostage. Ainsi, **le Syndicat Emeraude propose la collecte séparée des déchets alimentaires sur certains quartiers de Deuil-La Barre.**

### Comment fonctionne cette collecte ?

Des abris-bacs, ouverts 24h/24, ont été installés sur l'espace public. Il est possible d'y déposer les déchets alimentaires en vrac ou dans des sacs en papier Kraft. Des bio-seaux (récipients permettant de stocker ses biodéchets dans la cuisine) ont été distribués aux habitants des résidences concernées.

La collecte a lieu une fois par semaine.

**Les biodéchets collectés sont ensuite valorisés en biogaz (énergie renouvelable) et en fertilisant utilisé sur les sols agricoles d'Île-de-France.**



Bio-seau permettant de stocker les déchets alimentaires avant d'aller les déposer dans l'abri-bac.



Abris-bac installé sur l'espace public. Ouvert 24h/24, il recueille les déchets alimentaires.

### Quels déchets sont à déposer dans les abris-bacs ?

**Tous les déchets alimentaires sont acceptés** : restes de pain, restes et épluchures de fruits et légumes, restes de féculents, marc de café, thé, œufs, produits laitiers, toutes les préparations à base d'œufs, beurre, lait, viande, poissons et produits de la mer. Les serviettes en papier et essuie-tout sont également autorisés.



**Les sacs plastiques, même biodégradables, ne sont pas admis.**

### Les abris-bacs sont-ils des composteurs ?

Non, les abris-bacs disposés sur la voie publique ne sont pas des composteurs. Contrairement aux composteurs, la transformation des déchets ne se fait pas sur place. Les déchets sont collectés puis valorisés sur une plateforme adaptée.

## Est-ce que cela risque d'attirer des nuisibles ?

Non, car les abris-bacs sont fermés. Chaque semaine, les bacs sont vidés et nettoyés.

## Quelques chiffres

Depuis la mise en place du dispositif sur d'autres quartiers des communes d'Eaubonne, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency, ce sont déjà **84 tonnes de déchets alimentaires** qui ont été détournés de l'incinération pour être valorisés en biogaz et en fertilisant pour l'agriculture francilienne. Ces 84 tonnes ont permis de produire environ **93 213 kWh** soit l'équivalent de **1 399 cycles de recharge d'un téléphone mobile**.

**84** tonnes  
de biodéchets  
récoltés  
depuis le début  
de l'expérimentation.

## Où se situent les abris-bacs à Deuil-La Barre ?

- 6, place de la Nation
- rue Nelson Mandela
- 2b, rue de la Galathée
- 48, rue Abel Fauveau
- 27, avenue Mathieu Chazotte
- place du Président Kennedy
- 64, rue de la Fontaine du Gué
- 82, rue de la Fontaine du Gué
- 3, rue Victor Labarrière
- 6, rue Charles de Gaulle



## Pourquoi la collecte séparée des biodéchets n'a-t-elle pas été installée dans mon quartier ?

Pour le moment, le Syndicat Emeraude expérimente la collecte séparée des biodéchets sur certains quartiers. À l'issue de cette expérimentation, une extension de la collecte des biodéchets sera envisagée sur les autres quartiers et les autres villes du territoire. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

## Vous habitez en maison ou en résidence avec espaces verts

Si vous possédez un jardin, le Syndicat Emeraude vous propose des composteurs individuels à prix réduits. La pratique du compostage individuel permet d'obtenir, à partir de vos déchets de cuisine et de jardin, un fertilisant de qualité que vous pouvez utiliser pour vos plantations.

Des formations sont régulièrement organisées dans nos locaux pour acquérir les bases.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.syndicat-embraude.fr/le-compostage-individuel>

Pour les résidences équipées d'espaces verts, le Syndicat Emeraude propose un accompagnement dans l'installation de site de compostage collectif : étude de faisabilité du projet, proposition de composteurs collectifs à prix réduits et formation gratuite des résidents.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.syndicat-embraude.fr/le-compostage-collectif>

### Informations

Service Prévention 01 34 11 92 91  
prevention@syndicat-embraude.fr  
[www.syndicat-embraude.fr](http://www.syndicat-embraude.fr)

### Contact presse

Myriam Meilley-Barbion  
01 34 11 92 90  
mmeilley@syndicat-embraude.fr